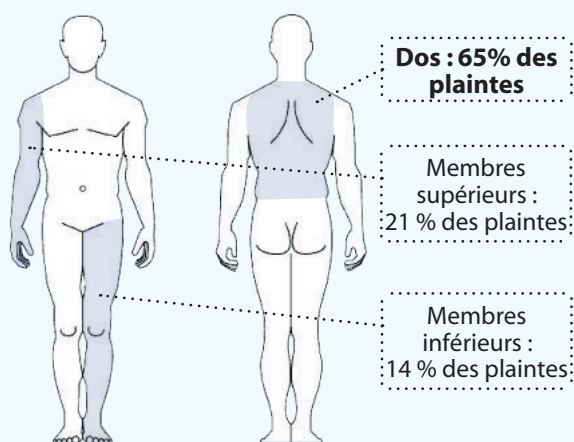


**Des problèmes d'absentéisme, de qualité, de performance, d'inaptitude, des salariés qui se plaignent de douleurs...  
il s'agit peut-être d'une pathologie professionnelle.**

## DÉFINITION

Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) regroupent de nombreuses pathologies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs. Parmi les pathologies les plus connues, on trouve les tendinites, les canaux carpiens et les lombalgies. En constante augmentation, les TMS sont présents dans tous les secteurs d'activité et correspondent à la maladie professionnelle la plus répandue en France.

**69% des salariés concernés  
dans le secteur des garages <sup>1</sup>**



<sup>1</sup> Selon l'enquête réalisée par les médecins du travail de l'AIPALS en 2008

## LES ENJEUX

### La prévention des TMS et des risques professionnels

#### Pour le salarié

Il s'agit de préserver sa santé et sa motivation pour travailler et de maintenir son employabilité afin de s'adapter aux évolutions du marché du travail.

#### Pour l'entreprise

##### **La prévention participe aux enjeux économiques de l'entreprise.**

L'apparition d'accident de travail, de maladie professionnelle, d'inaptitude va générer des dysfonctionnements dans l'organisation du travail qui peuvent impacter la qualité de service (problème de qualité, retard dans les plannings, ...)

##### **L'amélioration des conditions de travail constitue un des facteurs d'attractivité des entreprises.**

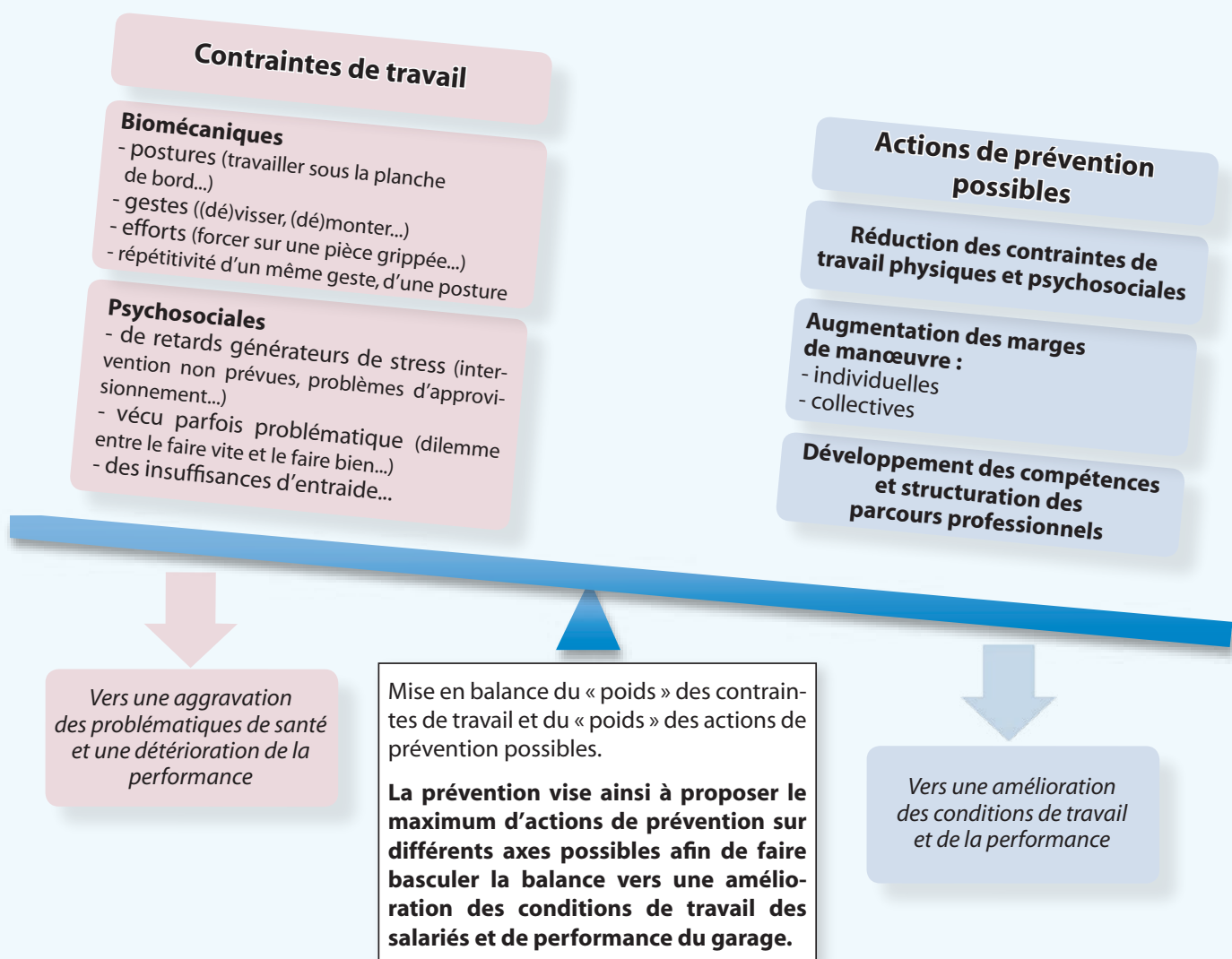
Les conditions de travail (relations de travail, entraide entre collègues, rythme de travail, matériels adaptés ...) prennent une place de plus en plus importante dans le choix des salariés de rester ou non dans l'entreprise.

##### **La prévention des risques est une obligation réglementaire.**

Chaque employeur doit évaluer les risques professionnels existant dans son entreprise et retranscrire cette évaluation dans un Document Unique (article R4121-1 du Code du Travail).



# PRÉVENIR LES TMS POUR RÉDUIRE L'USURE PROFESSIONNELLE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI



## Comment faire et avec qui le faire ?

Le Document Unique n'est pas une fin en soi : il doit conduire les entreprises à identifier les risques et mettre en œuvre des actions de prévention adaptées qui permettront de préserver la santé et la sécurité des salariés.

Une démarche de prévention doit être mise en place en s'appuyant sur différents acteurs de la structure ou hors de la structure (services de santé au travail, CNPA...) afin de pouvoir améliorer le fonctionnement du garage.

## Un guide pour quoi faire ?

Le guide « Prévenir les risques liés aux TMS dans les ateliers de mécanique et de carrosserie » vise à aider les garages à mieux comprendre les facteurs de risque et à identifier des actions de prévention concrètes.

Ce guide est disponible sur le site de l'ARACT Languedocroussillon ([www.languedocroussillon.aract.fr](http://www.languedocroussillon.aract.fr)) ou auprès de votre SST.

Contact :